




Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 15 avril 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 
ID : 031-213100662-20260415-DEL2026034-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 15 avril 2026 à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 02 avril 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Madame Christine BONNET, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Julie KNITL-GUIDICI, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Elodie PEREZ, Monsieur Eddy QUEMET, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Monsieur Manuel DEFORES, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Alicia RIEU à Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Jean-Charles CONTE à Monsieur Cédric MAUREL, Monsieur Anthony BLOYET à Madame Françoise OLIVE, Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Filiz KWIATKOWSKI.

Secrétaire de séance : Madame ANDREU Véronique

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

2026-034 ENFANCE/JEUNESSE - Règlement intérieur service enfance-modalités accès aux mini camps

Rapporteur : Madame SANCHEZ Alexia

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 27	Abstentions : 0	Exprimés : 27	Pour : 27	Contre : 0

Monsieur le Maire, énonce au Conseil municipal qu'il apparaît nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de l'A.L.A.E./A.L.S.H. et Restauration Scolaire Estanque et Louise Michel, notamment l'article faisant référence aux modalités d'accès aux mini-camps organisés par le service Enfance et Jeunesse.

La mention suivante est ajoutée à l'article 4.8-Modalités de réservations pour les mini-camps :

« L'enregistrement des demandes s'effectue par ordre d'arrivée. Toutefois, en cas d'affluence supérieure au nombre de places disponibles, la priorité sera accordée aux enfants affichant le

taux de fréquentation le plus élevé au sein de l'ALSH sur l'ensemble de l'année scolaire en cours. »

Monsieur le maire précise que le règlement intérieur des ALAE, ALSH et restauration scolaire avec la proposition de modification de l'article 4.8 est annexé à la présente délibération.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVER** les modifications apportées au règlement intérieur des ALAE, ALSH et restauration scolaire telles que décrites dans la présente délibération ;
- **APPROUVER** le règlement intérieur des ALAE, ALSH et restauration scolaire modifié et annexé à la présente délibération ;
- **DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentants pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNER** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Cédric MAUREL